

SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 16 mars 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Véronique BOURNÉ, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Patricia NOGUET, pouvoir à David MULLER, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D044_240323

**STADE DU COMMANDANT HÉBERT À DEAUVILLE
CRÉATION D'UN BÂTIMENT DE MUSCULATION ET DE RÉCUPÉRATION SPORTIVE
Marché à procédure adaptée de travaux
Lancement de la consultation**

Un contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment de musculation et de récupération sportive au sein du stade du Commandant Hébert à Deauville a été conclu avec le Cabinet B+C Architectes, Maître d'œuvre précédemment chargé de la création du Pôle Omni'Sports (POM'S).

Il est rappelé que le POM'S, livré en 2009, offre aux habitants une multitude d'activités praticables au sein d'un seul établissement (handball, basket, volley-ball, boxe, badminton, judo, karaté etc).

Cet équipement étant adapté aux champions nationaux et internationaux, le complexe sportif accueille des événements de haut niveau et d'entraînements pour les plus grands compétiteurs, à l'instar des équipes de France de handball et de baskets ou encore les champions du monde de karaté.

Labellisé base arrière pour les JO 2024, l'équipement se doit d'être à un niveau d'entraînement olympique.

Au sud du POM's, au sein du stade du Commandant Hébert, l'équipement complet avec toutes les disciplines de l'athlétisme et le terrain de foot en partie centrale seront réhabilités en 2023. Ce nouveau stade d'athlétisme permettra notamment d'accueillir les entraînements d'évènement nationaux et internationaux (Championnats de France et mondiaux, JO, etc...) mais aussi de répondre aux attentes locales pour l'entraînement des associations et des scolaires. Des meetings régionaux pourront aussi être organisés sur ce stade.

La création d'un espace complémentaire, d'environ 250 m², dédié à la musculation et la récupération sportive notamment dans le cadre des pratiques scolaires et des entraînements des sportifs amateurs ou professionnels, objet du présent marché, va permettre d'apporter au territoire une offre complète.

Il est rappelé que ce projet fait l'objet d'une demande d'inscription aux contrats départemental du Calvados et de la Région Normandie.

D'autres subventions sont en cours d'instruction, à l'aune de l'ambition sportive du projet, notamment auprès de l'État.

La commission « d'Attribution des Marchés » s'est réunie le 21 février 2023, pour prendre connaissance du projet concernant les travaux de création d'un bâtiment de musculation et de récupération au sein du stade du Commandant Hébert.

Après avis de la commission « d'Attribution des Marchés » en date du 21 février 2023 et du Bureau communautaire réuni le 10 mars 2023, il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser le lancement de la consultation pour les marchés de travaux selon la procédure adaptée,
- solliciter les organismes publics pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés,
- désigner les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celles économiquement les plus avantageuses,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer les marchés à venir.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE le lancement de la consultation pour les marchés de travaux selon la procédure adaptée,

SOLLICITE les organismes publics pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés,

DÉSIGNE les membres de la Commission d'Attribution des Marchés, afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celles économiquement les plus avantageuses,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer les marchés à venir.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président